

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-001429-253

CATHERINE POIRIER

Demanderesse

c.

LES PRODUITS AVANTAGE PLUS
(« PAP »)

et

**INDUSTRIELLE ALLIANCE,
ASSURANCE ET SERVICES
FINANCIERS INC. (« iA »)**

et

9303-0328 QUÉBEC INC. (Garantie
Autoroute)

et

GARANTIE KM+ INC., (« KM+ »)

Défenderesses

et

**L'AGENCE DU REVENU DU
QUÉBEC**

Intervenante

**AVIS D'OPPOSITION DE LA PARTIE DEMANDERESSE À L'ACTE
D'INTERVENTION VOLONTAIRE À TITRE AGRESSIF DE L'AGENCE DU
REVENU DU QUÉBEC
(Article 186, alinéa 2 C.p.c.)**

DESTINATAIRES

M^e Pier-Olivier Julien

M^e Johara Bijjou-Tremblay

Direction principale du contentieux – Revenu Québec

3800, rue de Marly, secteur 5-2-8

Québec (Québec) G1X 4A5

Courriels : Pier-Olivier.Julien@revenuquebec.ca,

Johara.Bijjou-Tremblay@revenuquebec.ca

Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca

Avocats de l'intervenante L'AGENCE DU REVENU DU
QUÉBEC

Me Laurence Bich-Carrière

Lavery, de Billy, SENCRL
4000-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4M4
Courriel: LBichCarriere@lavery.ca
Notification: notifications-mtl@lavery.ca
Avocats de la défenderesse LES PRODUITS AVANTAGE PLUS

Me Sébastien Richemont

Me Dave Robitaille

Me Nicolas-Karl Perrault

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Courriel : srichemont@fasken.com, nperrault@fasken.com,
drobitaille@fasken.com
Avocats de la défenderesse INDUSTRIELLE ALLIANCE,
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

Me Sébastien Matte

Deveau Dufour Mottet Avocats
410-2540, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2S3
Courriel : smatte@deveaudm.com
Avocats de la défenderesse 9303-0328 QUÉBEC INC.
(Garantie Autoroute)

Me Guillaume G. Plourde

SERVICES JURIDIQUES INTER RIVES
289, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 101
Beloeil (Québec), J3G 4H2
Courriel : gplourde@interrives.ca
Avocats de la défenderesse GARANTIE KM+ INC.

SOYEZ AVISÉS QUE LA PARTIE DEMANDERESSE S'OPPOSE POUR LES MOTIFS SUIVANTS:

1. L'acte d'intervention volontaire à titre agressif de l'Agence du revenu du Québec (« Acte ») est mal fondé tant en fait qu'en droit.
2. La partie demanderesse entend d'ailleurs démontrer l'absence claire et manifeste d'intérêt de l'Agence du revenu du Québec (« ARQ »).
3. Une telle intervention est irrecevable au stade de l'autorisation d'exercer une action collective, et l'Acte ne comporte aucun élément permettant d'y déroger, contrairement à ce qu'exige la jurisprudence constante.

4. L'ARQ ne possède aucun intérêt suffisant pour intervenir, puisqu'il n'a notamment aucun lien de droit avec l'objet même de la demande, soit l'autorisation d'exercer une action collective.
5. Le recours personnel de la partie demanderesse est basé sur l'article 272 de la *Loi sur la protection du consommateur*, RLRQ c P-40.1, (« LPC ») pour un manquement à une obligation contenue à l'article 227.1 LPC et par conséquent la présence de l'ARC n'est nullement indispensable à l'appréciation des critères énoncés à l'article 575 C.p.c. par le tribunal.
6. L'ARQ contrevient en outre au principe de proportionnalité prévu à l'article 18 C.p.c., puisqu'une telle démarche ajoute une complexité inutile au dossier et s'écarte de la finalité propre à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective.
7. Enfin, il n'y a pas d'instance d'introduite à ce stade-ci des procédures et les droits de l'ARQ ne sauraient être affectés à l'issue d'un jugement sur la demande d'autorisation d'exercer l'action collective.
8. Les motifs d'opposition exposés ci-dessus ne sont pas exhaustifs et ils pourront être complétés et/ou précisés dans le cadre de l'argumentation de la partie demanderesse à la suite des prochains développements au dossier.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

Montréal, le 19 décembre 2025

BMMD Avocats SENCLR

BMMD Avocats Inc.

Me Benoit Marion

bmarion@bmavocats.ca

N/D : BMMD00280

Code d'impliqué : BB9832

Avocats de la demanderesse

Québec, le 19 décembre 2025

Cabinet BG 

Cabinet BG Avocats Inc.

Me Benoit Gamache

bgamache@cabinetbg.ca

Code d'impliqué : AQ-7724

Avocats de la demanderesse

Québec, le 19 décembre 2025



Me David Bourgoïn

dbourgoïn@bga-law.com

BGA inc.

(Code d'impliqué : BB-8221)

Avocats de la demanderesse

Granby, le 19 décembre 2025



Me Éric Cloutier

ecloutier@cblavocats.com

CBL & ASSOCIÉS AVOCATS

Avocats de la demanderesse

Sonia Tremblay

De: Sonia Tremblay
Envoyé: 19 décembre 2025 10:15
À: 'Pier-Olivier.Julien@revenuquebec.ca'; Bijjou-Tremblay Johara Me; Bich-Carrière, Laurence; 'srichemont@fasken.com'; 'drobitaille@fasken.com'; Nicolas-Karl Perrault; Sebastien Matte; 'gplourde@intervives.ca'
Cc: 'Notif-Quebec@revenuquebec.ca'; 'notifications-mtl@lavery.ca'; David Bourgoin; ; Benoit Marion; Eric Cloutier; Sylvie Désilets
Objet: Catherine Poirier c. Les Produits Avantage Plus et al. - 500-06-001429-253 - AVIS D'OPPOSITION DE LA PARTIE DEMANDERESSE À L'ACTE D'INTERVENTION VOLONTAIRE À TITRE AGRESSIF DE L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC (Article 186, alinéa 2 C.p.c.)
Pièces jointes: 500-06-001429-253 - AVIS OPPOSITION RQ (25-12-19).pdf

NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Art. 109 et suivants C.p.c.)

Nature du document : AVIS D'OPPOSITION DE LA PARTIE DEMANDERESSE À L'ACTE D'INTERVENTION VOLONTAIRE À TITRE AGRESSIF DE L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC (Article 186, alinéa 2 C.p.c.)

No de dossier de Cour : 500-06-001429-253

Noms des parties : Catherine Poirier c. Les Produits Avantage Plus et al.

Expéditeur : **Me David Bourgoin**
BGA inc.
425, boul. René-Lévesque Ouest
Québec (Québec) G1S 1S2

Adresse courriel : dbourgoin@bga-law.com

Date : 19 décembre 2025

Destinataires : **M^e Pier-Olivier Julien**
M^e Johara Bijjou-Tremblay
Direction principale du contentieux – Revenu Québec
3800, rue de Marly, secteur 5-2-8
Québec (Québec) G1X 4A5
Courriels : Pier-Olivier.Julien@revenuquebec.ca
Johara.Bijjou-Tremblay@revenuquebec.ca
Notification : Notif-Quebec@revenuquebec.ca
Avocats de l'intervenant

Me Laurence Bich-Carrière
Lavery, de Billy, SENCRL
4000-1, Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 4M4
Courriel: LBichCarriere@lavery.ca
Notification: notifications-mtl@lavery.ca

Me Sébastien Richemont

Me Dave Robitaille

Me Nicolas-Karl Perrault

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500

Montréal (Québec) H3C 0B4

Courriel : srichemont@fasken.com, drobitaille@fasken.com, nperrault@fasken.com

Avocats de la défenderesse INDUSTRIELLE ALLIANCE,
SERVICES FINANCIERS INC.

ASSURANCE ET

Me Sébastien Matte

Deveau Dufour Mottet Avocats

410-2540, boulevard Daniel-Johnson

Laval (Québec) H7T 2S3

Courriel : smatte@deveaudm.com

Avocats de la défenderesse 9303-0328 QUÉBEC INC.

(Garantie Autoroute)

Me Guillaume G. Plourde

SERVICES JURIDIQUES INTER RIVES

289, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 101

Beloeil (Québec), J3G 4H2

Courriel : gplourde@interrives.ca

Avocats de la défenderesse GARANTIE KM+ INC.



**Sonia Tremblay, adjointe de
Me David Bourgoin**

BGA inc.

425, boul. René-Lévesque Ouest

Québec (Québec) G1S 1S2

Ligne directe : (418) 692-5137

Télécopieur : 418 692-5695

Courriel/email: stremblay@bga-law.com

AVERTISSEMENT - AVERTISSEMENT

Ce document électronique est une communication confidentielle ne pouvant être utilisée que par le destinataire seulement. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes prié de ne pas en divulguer le contenu à quiconque, d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le supprimer immédiatement.

NO	500-06-001429-253		
COUR	Supérieure (Action collective)		
DISTRICT	Montréal		
CATHERINE POIRIER Demanderesse c. LES PRODUITS AVANTAGE PLUS et INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. et 9303-0328 QUÉBEC INC. et GARANTIE KM+ INC Défenderesses			
AVIS D'OPPOSITION DE LA PARTIE DEMANDERESSE À L'ACTE D'INTERVENTION VOLONTAIRE À TITRE AGRESSIF DE L'AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC (Article 186, alinéa 2 C.p.c.)			
ORIGINAL			
BB-8221	ME DAVID BOURGOIN	N/📄 : BGA – 0261-3	
BGA INC. 425, boul. René-Lévesque Ouest Québec (Québec) G1S 1S2 TÉLÉPHONE : (418) 692-5137 TÉLÉCOPIEUR : (418) 692-5695			